

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE  
CONSEIL DE QUARTIER DU HAUT

REUNION DU 21 OCTOBRE 2009

**PRESENTS :** S. GODARD, présidente du Conseil de quartier, C. ALEPEE-DELUGEARD, F. DE FILIPPIS, C. DIDIER, B. DUBOIS, C. FAURE, C. FILLON, D. PLANQUE, J. POUYES, G. RICHARD, L. VINCHON, H. RODRIGUEZ, B. ROLAND, M. LIAIGRE (remplacé par Monsieur BERTIN), P. BORDERIE, E. ALYAKOUBI.

**ABSENTS EXCUSES :** J. DE TADDEO, P. FONTAINE, E. LOZA.

**ABSENTS :** T. ALEXANDRU, F. KONATE, Garage de la Chênée, J-C LACHASSE.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :** R. ESKENAZI, adjoint à la jeunesse et à la vie des quartiers, A-M SORET, Directrice générale adjointe

M. ESKENAZI et Mme GODARD ouvrent la séance et engagent l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE	COMMENTAIRE	DECISION DES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER
<b>Point n°1 :</b> <b>Rappel des principes de la charte</b>	Romain ESKENAZI fait un bref rappel des principes de la charte constitutive des conseils de quartier remise à l'ensemble des conseillers avec la convocation. Il invite les membres à compléter un tableau avec leurs coordonnées personnelles, tableau qui sera remis à chacun pour pouvoir contacter les autres membres.		
<b>Point n°2 :</b> <b>Election du Vice-Président</b>	Sylvaine GODARD rappelle le rôle et l'importance du vice-président. Pour mémoire, le vice-président est élu par tous les membres du Conseil de quartier mais il doit être issu du collège des habitants. Sont candidats : M. DUBOIS, Mme POUYES, Mme ALEPEE-DELUGEARD, M. RICHARD. Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2009 fixant les modalités d'élection du vice-président, le conseil de quartier procède à un vote à bulletins secrets, après que chacun des candidats ait expliqué les raisons de sa candidature.	Nombre de votants : 16 <b>1<sup>er</sup> tour :</b> Bulletins blancs : 0 Bulletins nuls : 0 M. DUBOIS : 3 voix Mme POUYES : 8 voix Mme ALEPEE-DELUGEARD : 2 voix M. RICHARD : 3 voix Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour. <b>2<sup>ème</sup> tour :</b> Bulletins blancs : 1 Bulletins nuls : 0 M. DUBOIS : 5 voix Mme POUYES : 10 voix	Mme POUYES est élue vice-présidente du Conseil de quartier du Haut.

<b>Point n°3 :</b>  <b>Discussion sur le Règlement Intérieur</b>	<b>A - Objet :</b> R. ESKENAZI rappelle que le règlement intérieur régit le fonctionnement des réunions de quartier. Il sera adopté en Conseil Municipal mais est élaboré à partir des propositions des trois conseils. Si des propositions différentes apparaissent, il appartiendra aux présidents et vice-présidents, dans le cadre de la réunion de coordination, d'essayer de trouver un consensus.		
	<b>B - Modalités de désignation du président et du vice-président :</b> Ces modalités sont fixées dans la charte pour la désignation du président et dans la délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2009 pour l'élection du vice-président. Ces dispositions ont été adoptées en Conseil Municipal pour permettre la désignation du vice-président dès la première réunion.		
	<b>C - Périodicité et lieu de réunion :</b> Il est proposé d'inscrire dans le règlement intérieur au minimum 2 réunions par an, avec objectif d'en faire au moins 3 (1 en début d'année, 1 avant les vacances d'été et 1 à l'automne). Les réunions auront lieu dans un équipement public mis à la disposition par la Ville..	R. ESKENAZI demande si la MLC convient comme lieu de réunion.	Les membres du conseil sont favorables à ce choix ; un autre lieu sera envisagé en cas d'indisponibilité.
	<b>D - Modalités de convocation et publicité des séances :</b> Il convient de préciser le délai et les modalités pratiques de convocation.		Après discussion, le Conseil de quartier propose que la convocation soit envoyée au moins 15 jours avant la réunion mais que l'information sur la date soit communiquée au moins un mois avant la réunion. L'ordre du jour sera joint à la convocation. La publicité des réunions sera assurée par voie d'affichage et de presse.
	<b>E – Ordre du Jour :</b> Il sera établi par le président et le vice-président.		

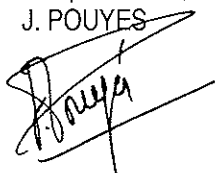
	<p><b>F - Quorum :</b> R. ESKENAZI rappelle qu'habituellement le quorum s'apprécie par rapport aux membres physiquement présents sans tenir compte des pouvoirs</p>	<p>Un débat s'engage sur la nécessité de fixer ou non un quorum. A cette occasion, certains membres du conseil de quartier rappellent que lors des assemblées générales constitutives il avait été indiqué que 2 absences consécutives et non excusées pourraient justifier le remplacement de la personne, d'autant que plusieurs candidats n'avaient pas pu être retenus et qu'une liste de « suppléants » avait été dressée en cas de désistement. S. GODARD et R. ESKENAZI indiquent qu'un point sera fait pour comparer les absents à cette réunion avec ceux de l'assemblée générale et qu'une décision sera prise ensuite.</p>	<p>Le Conseil de quartier adopte la proposition de ne pas fixer de quorum.</p>
	<p><b>G - Pouvoirs :</b></p>		<p>Le Conseil de quartier est favorable à la possibilité de donner pouvoir à un autre membre du Conseil dans la limite d'un pouvoir par personne.</p>
	<p><b>H – Intervention des personnes extérieures :</b> L'intervention, en qualité d'expert, de fonctionnaires ou de personnes extérieures est prévue dans la charte.</p>		<p>Le Conseil fait remarquer que le terme « personnes extérieures » inclut les fonctionnaires et qu'il n'est pas utile de le spécifier.</p>
	<p><b>I – Participation du public :</b> Les réunions du Conseil de quartier sont ouvertes au public. La question est de savoir si le public doit, comme lors des séances du Conseil Municipal, garder le silence ou s'il peut intervenir et comment.</p>	<p>La possibilité pour le public d'intervenir est retenue mais les membres du Conseil discutent sur les modalités de cette intervention.</p>	<p>Le conseil de quartier retient la proposition de permettre au public d'intervenir en cours de séance sur invitation du président ou du vice-président.</p>
	<p><b>J – Votes :</b></p>		<p>Le conseil retient la proposition du vote à mains levées.</p>
	<p><b>K- Compte-rendu de séance :</b> Le secrétariat de la séance est assuré par le fonctionnaire présent à chaque réunion, A-M SORET. Le compte-rendu sera synthétique et ne reprendra pas l'intégralité des débats. Il convient de déterminer comment et par qui le compte-rendu sera validé pour pouvoir être affiché ou s'il convient d'attendre qu' 'il soit adopté formellement à la séance suivante.</p>	<p>Les membres du conseil sont d'accord pour dire qu'attendre la validation du compte-rendu à la séance suivante pour l'afficher n'est pas satisfaisant. Mais un débat s'engage sur les modalités de validation de ce compte-rendu.</p>	<p>Le conseil retient la proposition d'envoyer le projet de compte-rendu pour relecture au président, vice-président et un groupe composé d'un représentant de chaque collègue. Après validation le compte-rendu sera affiché.</p>

	<p><b>L- Groupes de travail :</b> R. ESKENAZI indique que la municipalité n'a pas souhaité fixer de règles pour le fonctionnement des groupes de travail et qu'il revient aux membres du conseil de décider ou non d'en fixer.</p>		<p>Le conseil décide de ne pas formaliser dans un premier temps de règles de fonctionnement. Il est proposé toutefois que chaque groupe désigne un porte-parole.</p>
	<p><b>M- Coordination et évaluation :</b> Conformément à la charte, le président, le vice-président et l'adjoint délégué à la vie des quartiers se réunissent au moins deux fois par an. Un bilan annuel sera présenté en assemblée générale constituante et au Conseil Municipal .</p>	<p>Pour répondre à une question, R. ESKENAZI précise que si les présidents et vice-présidents des conseils de quartier sont invités à participer aux réunions des autres conseils pour une meilleure information et coordination ils ne disposent pas pour autant de droit de vote.</p>	<p>Le conseil prend acte des modalités fixées dans la charte.</p>
<p><b>Point n°4 :</b>  <b>Constitution des groupes de travail</b></p>	<p>Concernant les sujets à aborder, il revient aux membres du conseil de faire part de leurs choix, hormis le thème du Plan Local d'urbanisme (PLU) sur lequel la municipalité souhaite vraiment que les conseils de quartier travaillent, s'agissant d'un sujet qui concerne l'ensemble du territoire. A-M Soret fait une rapide présentation de l'étude sur le PLU qui va être lancée au Conseil Municipal du 16/11/09.</p>	<p>Les membres du conseil de quartier font un tour de table pour exposer leurs centres d'intérêt et les sujets sur lesquels ils souhaitent travailler. A l'issue de ce tour de table R. ESKENAZI propose de regrouper les thèmes ainsi: -Voirie-Stationnement-Circulation-Luminosité-Sécurité routière -Sécurité-hygiène-Cadre de vie-Embellissement -Environnement -PLU-Transports-Projets immobiliers – développement durable -Animation sociale, culturelle, économique et intergénérationnelle.</p>	<p>Le conseil valide les 4 groupes de travail qui sont composés :</p> <p><u>1--Voirie-Stationnement-Circulation-Luminosité-Sécurité routière</u> Mmes POUYES, DE FILIPPIS ; Mrs FAURE, PLANQUE, RODRIGUEZ, ROLAND, BERTIN, BORDERIE, VINCHON.</p> <p><u>2-Sécurité-hygiène-Cadre de vie-embellissement-Environnement :</u> Mme POUYES ; Mrs DUBOIS, BORDERIE, BERTIN.</p> <p><u>3-PLU-Transports-Projets immobiliers – Développement durable :</u> Mmes DE FILIPPIS, FILLON ; Mrs RICHARD, VINCHON, RODRIGUEZ, ROLAND, DIDIER.</p> <p><u>4-Animation sociale, culturelle, économique et intergénérationnelle</u> Mmes ALEPEE-DELUGEARD, FILLON, POUYES ; Mrs DUBOIS, VINCHON, RICHARD, DIDIER, EL YACOUBI.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

La Vice-présidente,

J. POUYES



La Présidente,

S. GODARD

